

Angela Merkel s'efforce d'estomper les réticences de la CDU sur l'aide à la Grèce

Les députés allemands voteront le 29 septembre sur le renforcement du Fonds européen de stabilité financière (FESF). Le texte est assuré d'être adopté avec l'appui de l'opposition

Berlin

Correspondant

Qu'une chancelière protestante compte sur le pape pour lui donner un coup de main est davantage un signe de faiblesse que d'œcuménisme. Alors que Benoît XVI, en visite en Allemagne du 22 au 25 septembre, prononcera le 22 un discours devant le Bundestag, l'entourage d'Angela Merkel avait laissé entendre que les députés voteraient dès le lendemain sur le renforcement du Fonds européen de stabilité financière (FESF).

Apparemment, le but était de profiter de l'émotion provoquée par l'intervention du pape auprès des députés chrétiens-démocrates (CDU) pour ramener dans le rang les brebis égarées tentées de s'opposer à ce nouveau mécanisme européen.

La ficelle était un peu grosse et comme nombre de députés vont suivre le pape dans ses déplacements,



Lé président slovène Danilo Türk accueille Angela Merkel lors de sa visite à Ljubljana le 30 août. JURE MAKOVEC/AFP

tions d'Etat sur le marché secondaire, prêter à des Etats en situation difficile et participer au sauvetage des banques en difficulté.

Comme annoncé en juin, l'Allemagne, principal créancier du FESF, va porter de 123 à 211 milliards d'euros sa garantie au fonds. Avant même l'adoption par le

conseil des ministres le 31 août du projet de loi renforçant le rôle et les moyens du FESF, les sociaux-démocrates et les Verts ont en effet annoncé qu'ils voteraient le texte.

Ce vote est pourtant loin d'être une formalité, car un certain nombre de députés de la CDU et du Parti libéral (douze? Vingt?) affirment ou laissent entendre qu'ils voteront contre le texte. Angela Merkel disposant de 19 voix de majorité, il serait lourd de conséquence pour elle d'avoir besoin de l'opposition sur un texte d'une telle importance.

Le projet de loi que présente le gouvernement mettant en œuvre les décisions du 21 juillet, les députés ont une marge de manœuvre très limitée. Tout le débat porte donc sur le pouvoir qu'auront les parlementaires sur les décisions du FESF. Doivent-ils se contenter d'approuver l'enveloppe allouée ou auront-ils leur mot à dire sur l'utilisation de cet argent?

Au moment où Nicolas Sarkozy entend transformer le Conseil

européen en « véritable gouvernement économique de la zone euro » (une formule qu'Angela Merkel ne semble pas reprendre à son compte), la question des droits des Parlements nationaux est évidemment fondamentale. Le Parti libéral (FDP), allié en plein marasme de la CDU, en fait d'ailleurs une question de principe. Sur ce point, le projet de loi reste silencieux, le gouvernement estimant que c'est au Bundestag de faire des propositions.

Plusieurs élus de la CDU affirment qu'ils parviendront à une synthèse satisfaisante permettant

Angela Merkel devra, dans les mois à venir, répondre à la question fondamentale : quelle Europe veut-elle ?

au Parlement d'être consulté, en amont et en séance plénière sur les questions fondamentales alors que seule sa commission du budget serait informée des décisions secondaires. Reste à se mettre d'accord sur ce qui est fondamental et ce qui ne l'est pas.

La Cour constitutionnelle de Karlsruhe pourrait mettre tout le monde d'accord. Le 7 septembre, elle indiquera si le premier plan d'aide à la Grèce (voté en 2010) est conforme ou non à la loi fondamentale. Les spécialistes s'attendent à ce qu'elle le déclare constitutionnel – le cas échéant, ce serait une véritable déflagration pour la zone euro – mais qu'elle insiste justement sur les droits du Bundestag. En rendant leur décision le 7 septembre, les juges de Karlsruhe laissent le temps au gouvernement de modifier son texte en cours d'examen pour le rendre compatible avec leur décision.

Au-delà des pouvoirs du FESF, Angela Merkel devra dans les mois à venir répondre à la question fondamentale : quelle Europe veut-elle ? Alors que l'euro-scepticisme gagne une partie de la CDU, Ursula von der Leyen, ministre du travail, une des responsables politiques les plus populaires, a fait sensation en déclarant dans *Der Spiegel* (du 29 août) que son « objectif, ce sont les Etats-Unis d'Europe, sur le modèle des Etats fédéraux que sont la Suisse, l'Allemagne ou les Etats-Unis ». La CDU, combien de divisions ? Premier élément de réponse, mi-novembre, lors du prochain congrès du parti. ■

Frédéric Lemaître

Il serait lourd de conséquences pour M^{me} Merkel d'avoir besoin de l'opposition sur un texte d'une telle importance

ments, ce n'est que le 29 septembre que le Bundestag se prononcera sur la mise en œuvre des décisions prises le 21 juillet à Bruxelles par les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro. La Chambre haute du Parlement, le Bundesrat, se prononcera le lendemain.

Les Grecs, les Portugais et les Irlandais n'ont pas trop de souci à se faire : le vote sera positif. Comme décidé le 21 juillet, l'Allemagne va accepter que le FESF puisse désormais racheter des obliga-

Une procédure à risques dans la zone euro

Ratification La ratification de l'accord du 21 juillet ne sera sans doute pas achevée avant fin octobre dans les 17 pays de la zone euro. Les débats s'annoncent difficiles en Allemagne, en Finlande, aux Pays-Bas et en Slovaquie, là où les opinions publiques sont les plus réticentes à l'idée de soutenir la Grèce.

Plan d'aide L'accord du 21 juillet organise le défaut partiel de la Grèce, tout en s'accompagnant d'un effort accru de solidarité envers Athènes. Le second plan d'aide porte sur un montant de 160 milliards d'euros, dont une cin-

quantaine à la charge du secteur privé. Les discussions se poursuivent dans la zone euro afin d'arrêter les détails « techniques » de l'opération.

FESF Il est prévu d'élargir et d'assouplir les modalités d'intervention du Fonds européen de stabilité financière, sans accroître à ce stade sa force de frappe (440 milliards d'euros). Cet instrument pourra racheter de la dette souveraine sur le marché secondaire, recapitaliser des banques en difficulté et accorder des lignes de crédits préventives aux Etats menacés d'asphyxie.